

Rapport pour l'épreuve de thème latin du Concours Général des lycées 2017

Jury : Véronique Cirefice, professeur en CPGE au lycée Henri IV à Paris
Nicolas Lévi, professeur en CPGE au lycée Fénelon à Paris

Le jury a corrigé cette année 41 copies de thème latin et se félicite de la hausse notable du nombre des candidats. Les notes se répartissent entre 6 et 17,5. La moyenne est à 10,5. Le jury a eu plaisir à lire de très bonnes copies, signe du travail efficace et approfondi mené par des élèves de classe de première avec leurs professeurs tout au long de l'année : il se réjouit d'avoir pu accorder 3 prix, 5 accessits et 6 mentions, soit 14 récompenses sur les 18 offertes.

L'extrait à transposer en latin était tiré de la deuxième scène de la pièce de Marivaux, *L'île des esclaves*, dans laquelle Trivelin expose à deux nouveaux arrivants la raison pour laquelle, sur cette île, les maîtres sont contraints de prendre la place de leurs serviteurs.

Il s'agissait donc d'un discours explicatif, exprimé sous la forme de phrases déclaratives, qui ne posait pas de problèmes syntaxiques majeurs. La principale difficulté résidait dans la transposition du français en latin, car le texte offrait des structures idiomatiques françaises qui ne pouvaient être traduites telles quelles, comme par exemple : « ils vinrent s'établir ici, dans le ressentiment qu'ils avaient reçus de leurs patrons », ou bien l'usage du présentatif « ce n'est plus votre vie que nous poursuivons, c'est la barbarie de vos cœurs que nous voulons détruire ». Les meilleures copies sont celles qui ont perçu ces difficultés et les ont habilement résolues en proposant une formulation bien latine. Nous saluons également les candidats qui ont pensé à employer le supin après un verbe de mouvement pour traduire « ils vinrent s'établir ici ».

Les erreurs relevées par ailleurs sont d'origines diverses. Nous incitons bien évidemment les futurs candidats à maîtriser parfaitement leur morphologie, parfois mal assurée, ainsi que leurs conjugaisons, sans négliger les temps de l'indicatif qui ont, étonnamment, été parfois plus malmenés que les formes du subjonctif. Certaines erreurs ont également résulté d'étourderies ou de confusions : la Grèce, par exemple, a été traduite à plusieurs reprises par *Graeca* au lieu de *Graecia*, ou bien le verbe impersonnel *paenitet* s'est parfois trouvé amputé de son « e » au subjonctif – *paenitat* pour *paeniteat*. Nous conseillons donc aux candidats de se ménager un temps de relecture attentif pour éviter que l'oubli d'une lettre ne soit pénalisé lourdement par un barbarisme. Enfin, afin d'éviter les fautes les plus couramment commises, il convient de maîtriser la traduction du complément d'agent (qui n'est pas précédé de la préposition *ab* quand il désigne autre chose qu'un individu) et celle du complément du comparatif. Les pronoms personnels réfléchis doivent également être bien connus, tant dans leur forme que dans leur emploi. L'extrait proposé cette année offrant un grand nombre de propositions relatives, il était indispensable de bien maîtriser la déclinaison du pronom relatif, mais aussi d'être capable d'identifier la fonction de chacun d'eux afin de les traduire correctement.

Peut-être sera-t-il utile, pour finir, de rappeler aux futurs candidats quelques règles générales concernant la pratique du thème latin. Sur le plan lexical, il s'agit, autant que faire se peut, de recourir à un vocabulaire bien classique, en évitant les hapax, le recours à la langue des comiques ou à celle d'auteurs tardifs. Sur le plan syntaxique, il faut se souvenir que le latin aime mieux subordonner que coordonner et coordonner que juxtaposer : il s'agit donc de transposer le français en conséquence. En latin classique, chaque phrase est liée à la précédente par un mot de liaison - *autem, enim, ergo...* - dont la place dans la phrase, en tête ou en deuxième position, est à connaître. Enfin, rappelons que le latin goûte peu l'emploi d'un mot abstrait comme sujet d'un verbe d'action et qu'il s'agit, là encore, de transposer en conséquence.

Les résultats tout à fait honorables de cette année montrent de façon certaine que l'exercice du thème latin est à la portée des élèves de classe de première et qu'ils ne doivent pas le redouter. Le

jury se réjouit, encore une fois, d'avoir lu des copies de qualité émanant de candidats remarquablement préparés par leurs professeurs. Nous espérons donc que ces conseils, destinés à aider les futurs candidats à affiner leur pratique, les inciteront à se présenter en plus grand nombre encore à l'épreuve de thème latin du concours général dans les sessions futures.